## Prérequis

- Un ordinateur appartenant à la CCPS. Le VPN n'est pas autorisé sur un ordinateur qui ne fait pas partie du pool de la CCPS pour des raisons de sécurité.
- Une connexion Internet répondant aux critères suivants ; download : min : 20mb, upload : min 5mb, latence : 125ms max. Un test peut être fait sur le site https://www.nperf.com/fr/

**IMPORTANT**: Si votre connexion ne respecte pas les valeurs minimales et maximales indiquées ci-dessous, le service informatique est dans l'impossibilité de vous fournir un service VPN fonctionnel et/ou fiable. Nous considérons que l'agent n'a pas les prérequis pour télétravailler avec un outil informatique.

Screens hat 23: 19 pgunknown

 Remarque : le VPN est prévu pour fonctionner A DISTANCE (pas depuis le siège ou bâtiments CCPS)

Révision #5 Créé 13 avril 2021 12:46:27 par david.roublot Mis à jour 1 février 2022 10:11:14 par david.roublot